

Représentation électorale—Loi

[Français]

M. St-Julien: Pour faire suite aux commentaires du député, j'aimerais signaler à cette Chambre que j'ai écouté avec attention les propos des députés de Prince-Albert (M. Hovdebo), de York-Ouest (M. Marchi) et de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Je peux leur dire que si on remarque vraiment ce qui se passe pour ce projet de loi, par les années passées, les libéraux, si on parle de la circonscription d'Abitibi, je trouve cela bizarre... parce qu'ils gardaient la même dimension. Et s'ils veulent être au courant de la situation de la circonscription d'Abitibi, j'ajouterai qu'elle se trouve dans la plus grande des dix provinces au Canada, comprenant 740,000 kilomètres carrés et une population de 102,000 personnes. Et elle demeure de la même dimension et, pour ma part, le commentaire que je voudrais faire au député de York-Ouest a trait surtout au budget qui concerne chaque député.

Si le député de York-Ouest trouve cela bizarre, ce qui est important, c'est de dire aux libéraux de ne pas voyager en dehors du Canada, de demeurer dans leurs circonscriptions. C'est ce que je fais actuellement depuis que je suis élu député. J'évite de voyager en dehors du Canada. Je voyage dans ma circonscription.

Et je peux garantir à la Chambre que parmi les quinze plus grandes circonscriptions au Canada, elle appartient presque à 75 p. 100 aux conservateurs. Et, actuellement, parmi les plus petites circonscriptions au Canada il y en a environ 10 qui appartiennent aux libéraux—soit de 5 kilomètres carrés et 69,000 électeurs.

Moi, je trouve ce projet de loi très bon et je demeure dans une des grandes circonscriptions au Canada. Je travaille très fort dans ma circonscription et, à mon avis, c'est un très bon projet de loi.

[Traduction]

M. Marchi: A mon avis, monsieur le Président, le député d'Abitibi (M. St-Julien) fait dans sa circonscription de l'excellent travail. Jamais personne n'a donné à entendre qu'il ne faisait pas effectivement de l'excellent travail. Le député d'Abitibi a parlé objectivement. S'il est vraiment sincère, il dispose aujourd'hui de 20 minutes pour expliquer à la Chambre pourquoi il appuie si fort le projet C-74. Je l'exhorte vivement à dire à ses commettants, par l'intermédiaire de la Chambre, tout le bien qu'il pense du projet de loi C-74.

Le député d'Abitibi représente l'une des plus vastes circonscriptions du Québec. Ses commettants comptent-ils sur lui pour défendre les intérêts de sa circonscription? L'ont-ils envoyé à Ottawa avec mission de faire des déclarations à la Chambre ou pour presser le gouvernement d'implanter dans sa circonscription les industries dont elle a besoin? Je dirai au député d'Abitibi que ses commettants tiennent non seulement à ce que leur député soit présent dans leur circonscription, si important que cela soit, mais que, par l'entremise du gouvernement, il fasse son travail à la Chambre au nom de ses commettants. Le député ne saurait tout simplement pas remplir les

deux rôles à la fois. Par conséquent, toute la discussion concernant l'évolution technologique que nous connaissons, tel que proposée par *Megatrend*, s'applique à sa circonscription. Je m'étonne de ce qu'au lieu de proposer des moyens de favoriser un mode de représentation plus personnalisée, il persiste à dire que la formule actuelle est excellente.

Dans la province de Québec, une augmentation d'au moins quatre députés permettrait de compenser en partie les lacunes d'un milieu politique de plus en plus dépersonnalisé. J'exhorte le député à participer à ce débat et à insister avec nous pour que les Canadiens puissent dire ce qu'ils en pensent.

Le président suppléant (M. Paproski): La période consacrée aux questions et commentaires est terminée. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a la parole.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, en ces derniers jours avant le congé parlementaire, je trouve regrettable que nous soyons saisis aujourd'hui d'une mesure aussi inopportune et mal conçue que ce projet de loi du gouvernement au sujet du remaniement électoral. Cette mesure fait un étonnant contraste avec les nobles efforts dont témoigne l'histoire, à savoir, les luttes fondamentales qui ont été menées pour obtenir des formes convenables de représentation politique.

Les Américains ont fait une révolution pour une question de représentation proportionnelle. Dans d'autres pays, on a tenu de grands débats philosophiques et intellectuels sur la manière de représenter l'électorat, ce qui est à la base même de tout régime démocratique. Mais que fait ce gouvernement? Il fait du bricolage, il cherche à nous manipuler, il nous envoie promener, il court-circuite la procédure et enfin il impose la clôture. Voilà qui prouve dans quelle mesure ce gouvernement respecte le régime parlementaire.

Cette question revêt une importance capitale pour la dignité et l'autorité de la Chambre, et pour la façon dont elle est perçue. Mais que constatons-nous? Que le gouvernement a encore improvisé et intégré cette mesure fantaisiste à un calendrier parlementaire déjà chaotique et mal organisé au point qu'il lui faut recourir à la clôture. Le gouvernement a pris l'initiative sans précédent de ne pas chercher à conclure une entente avec les députés des trois partis, traitant ainsi l'affaire de manière partisane.

Cette façon de procéder entraînera des conséquences insidieuses. Les gens ne pourront plus croire avec confiance et respect que cette motion relative au remaniement électoral constitue une tentative juste et équitable d'assurer la représentation efficace de tous les Canadiens. On considérera que cette initiative fait partie du grand plan Mulroney en vue de ressusciter le parti conservateur au Canada. Je trouve cela très dangereux, monsieur le Président. Je n'ai certainement rien à redire contre les partis politiques qui cherchent à favoriser leur cause, mais il faut savoir quand le faire et quelles questions mettre de l'avant. Il faut à un moment donné savoir renoncer au capital politique et recourir à des solutions plus constructives et non sectaires.